



Doc. 15618
11 octobre 2022

Le respect des obligations et engagements de la Türkiye

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, dans la troisième phrase, supprimer les mots suivants:

«qui perdurent».

Note explicative

La volonté de la Türkiye de protéger et de promouvoir les droits humains et de faire progresser la démocratie reste ferme. Des réformes sont mises en œuvre à cette fin ou le seront. Dans le cadre du programme de réformes de la Türkiye en matière de droits humains, six trains de réforme judiciaire ont été adoptés au Parlement turc.

Déposé par:

YILDIZ Ahmet, Türkiye, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Türkiye, NI
BÜYÜKGÜMÜŞ Ahmet, Türkiye, NI
EKER Mehmet Mehdi, Türkiye, NI
ERDEM Arzu, Türkiye, NI
GÜNAY Emine Nur, Türkiye, NI

1. 2022 - Quatrième partie de session

